



SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION FORESTIERE de la BELLE TAILLE
PEFC/10-21-11/289

Siège Social: Mairie de 08200 FLEIGNEUX

Tél-03.24.29.39.11 Fax:03.24.29.77.69

DONCHERY-FLEIGNEUX-FLOING-GLAIRE-SAINT MENGES

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIGF DE LA BELLE-TAILLE

REUNION ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 A FLEIGNEUX

Convocation en date du 01/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze juillet à vingt heures, le conseil Syndical, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Président.

Membres présents: M. CORNET - M. JOSTE- M. COLLINET - M. ORTILLON - M. MARY - Mr BONNESOEUR - Mr LOUIS - Mr TRIONFINI - Mr WATELET- M. DEBRAS- M. REMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme MINE

Absents non excusé : Mr DUSSART- Mr LECOQ- M. DOMMELIER

Mr COLLINET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 15 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Choix des entreprises dans le cadre du marché de services
- 2- Décision modificative du BP suite à la facture BOAMP pour la publication du marché

2022015 : Choix des entreprises dans le cadre du marché de services

Rapporteur : M. le Président

Le Président rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'un marché de services sylvicoles (réalisation d'une plantation sur 25.4 hectares dans des parcelles forestières) a été lancé le samedi 11 juin à 7h00 et clos le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18h00. C'est une procédure adaptée ouverte divisée en 3 lots.

Après avoir pris connaissance de la notation globale, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N°1 : Broyage : Société VAL DE RUTZ pour un montant de 35 560 €
- Lot N°2 : Engrillagement : Entreprise Pépinières quatre champs pour un montant de 63 162 €
- Lot N°3 : Plantations : Office National des forêts pour un montant de 81 989.80 €

Soit un montant total de 180 711.80 €

2022016 : Décision modificative du BP suite à la facture BOAMP pour la publication du marché

Rapporteur : M. le Président

Le Président explique au Conseil Syndical que la publication du marché a engendré une dépense de 864 € à régler au compte 203 où aucune somme n'est prévue au BP 2022.

A la vue de ces explications, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative du BP 2022 suivante :

Compte 022 : - 864 €

Compte 023 : + 864 €

Compte 021 : + 864 €

Compte 203 : + 864 €

Fin de la séance à 21h30

Le secrétaire de Séance,
M. COLLINET



Le Président,
M. CORNET

